

Fiche pratique

Demande de travaux d'impression

Date de rédaction : Mai 2019

Destinataire(s) : personnels administratifs – personnels enseignants

Rédaction : Imprimerie centrale

Contact : imprimerie.centrale@univ-reims.fr - 03.26.91.38.96 ou 03 26 91 81 73

À compter du 3 juin 2019, une plateforme web est déployée sur le service Imprimerie Centrale du campus Croix-rouge et accessible 24/24 7/7 via le lien : <https://impress.univ-reims.fr> en vous connectant au bureau virtuel, onglet « documents », « impression de documents »

Afin de faciliter l'utilisation de la plateforme, un guide de prise en main est disponible sur cette liste de diffusion ainsi qu'une présentation vidéo sur le bureau virtuel : <https://mediacenter.univ-reims.fr>

La période de juin à août 2019 sera transitoire et les usagers privilégiant l'utilisation de la plateforme verront leurs demandes traitées en priorité.

Le 1^{er} septembre 2019, l'utilisation de cette plateforme deviendra l'unique moyen de faire une demande d'impression.

Le délai d'exécution optimal est de 48 heures.

Vos tirages sont mis à disposition en salle 1030 (bâtiment 3) dont l'accès se fait par badge. En cas de tirage de sujets d'examens, ceux-ci sont stockés au sein du service

Lorsque vous photocopiez des extraits de publications, n'oubliez pas de le faire dans le respect du droit d'auteur

- 10% maximum d'un livre ou d'une partition musicale.
- 30% maximum d'un journal ou d'un périodique